

CONSEILLER·ÈRE CLINICIEN·NE



CONSEILLER·ÈRE CLINICIEN·NE

Vous exercez le métier de psychologue dans un autre pays et vous souhaitez désormais le pratiquer en Colombie-Britannique? Vous êtes au bon endroit: sur cette page, vous trouverez la procédure détaillée pour faire valoir votre formation et commencer à exercer.

Notez que cette page concerne la profession de conseiller·ère clinicien·ne, qui consiste à suivre des individus au sujet de troubles psychologiques ou émotionnels; ce métier est différent de celui de psychologue qui, en Colombie-Britannique, correspond à un plus haut niveau d'étude, permettant de suivre des pathologies plus sévères, mais aussi de faire de la recherche. Pour en savoir plus sur le métier de psychologue, rendez-vous sur notre page dédiée.



Les prérequis:

La profession de conseiller·ère clinicien·ne n'est pas réglementée en Colombie-Britannique. Pour autant, il reste fortement conseillé de s'inscrire auprès d'un organisme supervisant et organisant la profession: la *British Columbia Association of Clinical Counsellors* (BCACC). Faire reconnaître vos qualifications et [être inscrit·e](#) auprès de cet organisme vous permettra d'être correctement reconnu·e, référencé·e et d'avoir des liens avec sa communauté de professionnel·le·s. Avant de commencer la procédure, assurez-vous de répondre à ces prérequis:

- Avoir une Maîtrise de psychologie (Master in counselling psychology);
- Avoir pratiqué au moins 100 heures, sous la supervision d'un·e professionnel·le reconnu·e.

Nous vous recommandons également de lire toute cette page avant de commencer la procédure, afin d'avoir une vision d'ensemble des étapes qui vous attendent.

Un peu de vocabulaire:

Reprécisons tout d'abord la distinction entre conseiller·ère clinicien·ne et psychologue en Colombie-Britannique:

- les conseiller·ère·s clinicien·ne·s ont obtenu une Maîtrise en psychologie et sont des thérapeutes. Ils suivent des patient·e·s aux symptômes généralement moins prononcés que les psychologues;
- les psychologues ont obtenu un Doctorat en psychologie (PhD), ce qui leur permet de traiter des pathologies plus sévères, nécessitant des soins approfondis et de longue durée, mais aussi de faire de la recherche universitaire. Consultez notre page dédiée pour plus d'informations.

Anglais	Français
Registered Clinical Counsellor (RCC)	Conseiller·ère clinicien·ne autorisé·e (CCA)
Registered Psychologist	Psychologue
British Columbia Association of Clinical Counsellors	<i>Pas de traduction officielle</i> Association des conseillers cliniciens et conseillères cliniciennes de Colombie-Britannique

La procédure en bref:

Les étapes clés sont les suivantes:

- Faites reconnaître votre formation et vos diplômes obtenus à l'étranger;
- Prouvez que vous avez un niveau d'anglais suffisant pour exercer;
- Fournissez tous les documents nécessaires pour vous inscrire à la *British Columbia Association of Clinical Counsellors* (BCACC).

Au terme de cette procédure, vous pourrez exercer votre profession avec le soutien de la BCACC.

1. Faites reconnaître vos diplômes

La toute première étape de vos démarches doit être de faire reconnaître votre formation et vos diplômes par un organisme accrédité. Nous détaillerons ici la procédure en passant par le *World Education Services* (WES), l'une des plateformes les plus utilisées, à titre d'exemple.

Tout d'abord, vous allez devoir créer votre compte sur le [site internet de WES](#) (l'inscription peut se faire en anglais ou en français; cependant la version française n'est pas encore aboutie et de nombreuses parties du formulaire ne sont pas traduites).

Choisissez d'entamer la procédure "*WES Standard Application*", puis remplissez tous les champs nécessaires: coordonnées, informations personnelles, certification demandée, détails sur votre formation.

Dans l'onglet "*Destinataire du rapport*" / "*Report recipient*", ajoutez votre adresse en premier destinataire et, pour le second destinataire, ajoutez "*BC Association of Clinical Counsellors*".

Choisissez ensuite la "*Course-by-Course Evaluation*" et l'option "*WES ICAP*", préférables pour la suite de la procédure.

Le site de WES va maintenant vous détailler comment envoyer les documents nécessaires pour prouver votre formation:

- **Vos relevés de notes:** vous devez contacter l'établissement d'enseignement supérieur (université, école, etc.) qui vous a délivré votre Maîtrise en psychologie et lui demander d'envoyer des copies de tous vos relevés de notes, cours par cours, directement à WES. En fonction des instructions qui vous sont données, les relevés doivent être envoyés soit par courriel, soit dans une enveloppe scellée, tamponnée ou signée par l'établissement. Surtout, n'envoyez pas les originaux, WES n'en a pas besoin. De plus, les documents que vous soumettez ne vous seront pas rendus.
- **Vos diplômes:** vous pouvez les scanner et les [téléverser directement](#) via votre compte WES, après avoir fini cette procédure; vous pouvez également les envoyer par courrier postal.

IMPORTANT: Terminez la procédure en ligne **avant** d'envoyer vos documents. A la fin de la procédure, vous allez obtenir un "Reference number" qu'il faudra mentionner obligatoirement sur tous les courriers que vous adressez à WES. L'adresse postale à laquelle envoyer vos courriers vous est donnée durant la procédure en ligne.

Payez les frais liés à votre démarche (pouvant varier en fonction des options choisies mais représentant généralement environ 400\$CA taxes comprises) et validez la procédure. WES va maintenant traiter votre dossier, ce qui peut prendre plusieurs mois.

2. Prouvez votre niveau d'anglais

Durant la procédure, il vous sera demandé de prouver votre niveau d'anglais, possiblement au besoin d'un examen. Vous en êtes dispensé-e si vous avez complété votre Maîtrise en anglais.

Si vous n'êtes pas dans cette situation, vous allez devoir prouver votre niveau d'anglais en passant l'un des tests suivants. Tous sont généraux et ne vous interrogeront pas sur du vocabulaire spécifique à votre profession.

- le [IELTS Academic Test](#) ou [IELTS General Training Test](#): examen composé de 4 épreuves. La version "Academic" est généralement considérée comme plus difficile que la version "General Training". Les frais sont d'environ 300\$CA.

- le [TOEFL iBT](#): similaire au IELTS, mais avec des épreuves plus courtes. Les frais varient en fonction du pays (environ 330\$CA au Canada, environ 380\$CA en France).
- le [CELP General Examination](#): un test uniquement reconnu au Canada, pour les démarches d'immigration et d'enregistrement professionnel. Les frais sont de 290\$CA plus taxes.

Pensez à consulter les [notes minimales requises](#) à ces examens.

3. L'inscription à la **British Columbia Association of Clinical Counsellors**

En attendant la validation de votre formation par WES, ou un autre organisme de votre choix, vous pouvez commencer la procédure en ligne sur le site de la *British Columbia Association of Clinical Counsellors* (BCACC). Nous vous recommandons, avant toute chose, de consulter [cette vidéo](#) (en bas de page) ou [cette page](#), qui expliquent en anglais l'intégralité de la procédure à venir.

Après cela, prenez le temps de rédiger un CV en anglais détaillant votre formation et vos expériences professionnelles. Puis commencez votre [candidature en ligne](#), durant laquelle vous devrez soumettre votre CV et remplir un formulaire en ligne sur votre parcours. Payez les frais de procédure de 200\$CA pour envoyer votre candidature. Attention, vous ne pourrez plus modifier vos informations une fois le paiement effectué.

Maintenant que la procédure est lancée, vous allez devoir fournir plusieurs documents à la BCACC:

- la preuve de votre niveau d'anglais. Si vous avez passé le IELTS ou le TOEFL, vous pouvez demander à l'organisme d'envoyer directement vos résultats à la BCACC, ou vous pouvez les envoyer vous-même par mail à applications@bcacc.ca;
- vos diplômes vérifiés, qui seront directement envoyés par WES (ou un autre organisme par lequel vous êtes passé). Normalement, vous n'avez donc plus à vous en préoccuper;
- deux références: vous devez contacter les supérieurs ayant supervisé votre pratique ou des collègues ayant travaillé avec vous et leur demander de

remplir les formulaires suivants: [formulaire de superviseur clinique](#) et [formulaire de collègue](#). Ils devront ensuite les envoyer directement à applications@bcacc.ca. Vous pouvez appuyer votre candidature sur deux formulaires de superviseurs cliniques, ou un formulaire de superviseur clinique et un formulaire de collègue.

- une lettre de bonne conduite professionnelle (letter of good standing): vous devez contacter tous les ordres régulant votre profession auprès desquels vous avez été inscrit·e et leur demander d'envoyer une lettre attestant votre bonne conduite professionnelle directement à la BCACC. Attention, ces lettres doivent être rédigées en anglais, ou être transmises à un·e traducteur·rice agréé·e pour être acceptées. Pour plus de renseignements sur les traductions, consultez [ce lien](#) (onglet "Translation Guidelines")

Une fois tous ces documents reçus, la BCACC va traiter votre candidature et vous recontacter par courriel dans un délai d'environ 4 semaines.

Si la BCACC confirme que vous êtes éligible pour vous inscrire, elle vous enverra un lien par courriel, contenant les ultimes instructions à suivre pour devenir membre. Vous devrez notamment remplir un formulaire qui vous a été envoyé, payer les frais d'inscription annuels (436\$CA) et d'assurance (environ 150\$CA). Après examen, la BCACC vous enverra votre certificat professionnel par la poste.

Félicitations, vous êtes désormais prêt à pratiquer la profession de conseiller·ère clinicien·ne! N'oubliez pas de renouveler votre inscription auprès de la BCACC [chaque année](#).